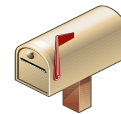


Le BLI

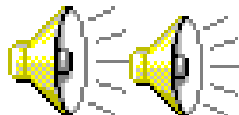
Bulletin Lycéen d'Information



7 janvier – 20 janvier 2019 N° 8

Le BLI est édité tous les 15 jours. Il est immédiatement disponible sur la page d'accueil du site, et les anciens numéros sont consultables dans la rubrique «Actualités», rubrique «Bulletin Lycéen d'Information».

Pour transmettre une information par ce bulletin s'adresser à M. Meynard, CPE.



1. **RAPPEL** MESURES DE SECURITE, ATTOUPEMENTS DEVANT LE LYCEE :

Les élèves sont accueillis dans le bâtiment dès 8h05 par un personnel. Nous leur demandons de **ne pas stationner en groupe** devant l'établissement à toute heure de la journée. Les **consignes Vigipirate** sont rappelées et affichées devant l'établissement.

2. **RAPPEL** CARTE DE DEMI-PENSION, CARNET DE CORRESPONDANCE :

La carte de demi-pension est obligatoire. Les demi-pensionnaires qui n'en sont pas munis passent les derniers (!) dans la file.

Les externes qui veulent exceptionnellement utiliser ce service doivent passer à l'**intendance** acheter le **matin même** un repas pour la somme de 4€.

Tous les élèves doivent se présenter au lycée avec leur carnet de correspondance.

3. PLANNING DES CONSEILS DE CLASSE DU PREMIER SEMESTRE :

Jeudi 17 janvier : 16h30, MARSO

Jeudi 24 janvier : 16h30, PPERA, 17h, PBMA, 17h35, TBMA

Mardi 29 janvier : 17h, PBMA, 17h35, EBE54.

3. MINI-STAGES AU LYCEE :

Du 7 janvier au 19 avril 2019 notre lycée proposera aux élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} intéressés des **mini-stages** de découverte d'une demi-journée (domaines de l'agencement, de l'ébénisterie, de la charpente marine et de la maintenance nautique). L'objectif du mini-stage est de permettre à un élève de confirmer ou de modifier son **projet d'orientation** en assistant à un enseignement professionnel de CAP ou de bac professionnel. Pour y inscrire votre enfant vous devez, **depuis notre site internet** remplir le formulaire disponible à la rubrique «DDFPT» puis «Orientation» puis «Mini-stages» à gauche sur la page d'accueil. En réponse, le DDFPT transmet une convention (à faire signer par le chef d'établissement de l'établissement d'origine) et une fiche navette.

Les parents intéressés par un mini stage pour leur enfant voudront bien s'adresser au collège/lycée dans lequel il est scolarisé.

Nous rappelons que notre **carte des formations** est consultable sur notre site internet, à la rubrique «Nos formations», à gauche sur la page d'accueil.

4. PORTES OUVERTES DU LYCEE SAMEDI 23 MARS MATIN :

Elles se tiendront **de 9h à 12h30**. Elles vous permettront de questionner les enseignants, de glaner des informations, de visiter les ateliers, de voir (éventuellement d'acheter) nos objets confectionnés.

5. AGENDA DES PORTES OUVERTES D'AUTRES ETABLISSEMENTS (DES LYCEES ET DU SUPERIEUR) :

Les dates de ces portes ouvertes sont consultables sur le site du CIO Marseille-centre <http://www.cio-marseille-centre.ac-aix-marseille.fr/spip/> à la rubrique «Agenda», à gauche, page d'accueil.

6. ORIENTATION, PUBLICATIONS ACADEMIQUES DE L'ONISEP :

Les guides «**Après le bac**» traitant de l'académie d'Aix-Marseille et «**Entrez dans le sup**» sont consultables sur le site www.onisep.fr.

Pour toute **information sur l'orientation** vous pouvez vous rendre au **Centre d'Information et d'Orientation** situé au 36 rue Barral, 13008 Marseille. Pour s'y rendre prendre le métro «Rond-point du Prado», le bus 21, arrêt «Michelet Gannay», ou bien les bus 23 ou 45, arrêt «Mazargues-Barral». Tel : 04 91 79 10 20. Informations sur <http://www.cio-marseille-centre.ac-aix-marseille.fr/spip/>.

Au lycée un psychologue de l'Education Nationale, M. Le Moal, assure une **permanence tous les mardis après-midi**. Il vous reçoit sur **rendez-vous** pris à la vie scolaire pour vous informer sur l'orientation.

7. ORIENTATION POST BAC SUR «PARCOURSUP» :

Le site «**Parcoursup**» www.parcoursup.fr est ouvert. Vous pouvez déjà vous informer sur vos possibilités d'orientation sur le site www.terminales2018-2019.fr, et vous rendre aux **portes ouvertes** des établissements dont les formations vous intéressent (cf. le paragraphe # 5).

8. SALON DU LYCEEN ET DE L'ETUDIANT AU PARC CHANOT VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 JANVIER 2019 :

Informations sur www.letudiant.fr. Vous devez vous inscrire sur le site avant de vous présenter au salon.

9. **RAPPEL** PASS SANTE JEUNES :

Le **chéquier "PASS Santé Jeunes"** vous permet d'accéder de façon autonome, confidentielle et gratuite à un ensemble de prestations médicales concernant la prévention et l'accès à la contraception.

Les coupons sont des moyens de paiement pour toute prestation de santé relevant du chéquier PASS Santé Jeunes. Ceci vous dispense de présenter votre carte vitale et, le cas échéant, votre carte mutuelle.

Avant toute utilisation du chéquier PASS Santé Jeunes, assurez-vous que le professionnel de santé de votre choix accepte les coupons pour le paiement de la prestation médicale.

Pour toute information vous pouvez contacter le service compétent de la Région au 04 88 73 80 00, et consulter pass-sante@info-maregionsud.fr.